

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DON AUX ARCHIVES MUNICIPALES
BOULETS DE CANON – J. FOURNIER**

3.1 - ACQUISITIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-9** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que Monsieur **Jocelyn Fournier** souhaite faire don à la **Ville** de deux **boulets de canon**,
Considérant que l'une des missions du service des **Archives municipales de la Ville de Gravelines** consiste en la collecte de documents ou objets ayant un intérêt historique,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'accepter le don de deux boulets de canon de Monsieur Jocelyn Fournier, lequel n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Article 2 : Ce don sera versé dans les collections des **Archives municipales de la Ville de Gravelines**.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **25 MAI 2023**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **25 MAI 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **25 MAI 2023**